



SEINE PLUS

VENTE ACHAT LOCATION RENOVATION
BATEAUX LOGEMENTS VENTE ACHAT LOCATION
RENOVATION BATEAUX LOGEMENTS VENTE
ACHAT LOGEMENTS RENOVATION BATEAUX

MANDAT DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1°/

NOM - Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse :

Tel :

Ci-après dénommé « LE VENDEUR ».

d'une part

ET

2°/

L'eurl. **DDAD** – www.SeinePlus.com, au capital de 7.622 €
dont le siège social est 2, Allée du bord de l'eau - 75016 PARIS
représentée par sa gérante Nathalie Desbonnets

Ci-après dénommée « LE MANDATAIRE ».

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

// DECLARATIONS DU VENDEUR

1 a/ LE VENDEUR déclare être propriétaire d'un :

Bateau logement

Devise :

Immatriculation :

Amarré :

Taille :

1 b/ LE VENDEUR confie au mandataire la recherche d'un acquéreur pour le bien ci-dessus.

1 c/ LE VENDEUR remet au mandataire la copie des titres de propriété du bien mis en vente dont il garantit l'authenticité.

DDAD- SEINE PLUS

Le "Barchino" : 2, Allée du Bord de l'eau / 75016 Paris
Tél : 01 45 72 15 44 / Fax : 01 55 37 94 34 / Gsm : 06 61 30 58 33
Mail : info@seineplus.com / Site : www.seineplus.com



SEINE PLUS

VENTE ACHAT LOCATION RENOVATION
BATEAUX LOGEMENTS VENTE ACHAT LOCATION
ACHAT LOGEMENTS LOCATION BATEAUX

1 d/ LE VENDEUR certifie sur l'honneur l'exactitude des mentions portées sur la fiche technique descriptive du bien à vendre annexée au présent acte et sur laquelle il appose sa signature.

III/ ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTIES

2 a/ LE VENDEUR garanti LE MANDATAIRE de toute réclamation ou condamnation qui pourraient lui être adressées du fait de déclarations mensongères ou erronées sur ladite fiche technique

2 b/ LE MANDATAIRE mettra tout en œuvre en vue de rechercher un acquéreur pour un **prix commission d'agence comprise de :** €.

Au titre du présent mandat, LE MANDATAIRE est autorisé à effectuer les seules diligences suivantes :

1. recherche d'un acquéreur (démarches / publicités ...),
2. organisation et suivi des visites du bâtiment,
3. négociation des conditions de la vente,
4. rédaction et présentation d'offres d'achat.

2 c/ LE VENDEUR autorise en conséquence LE MANDATAIRE à effectuer tous actes, démarches, publicités en vue de la recherche d'un acquéreur, tous les frais liés à l'exécution de ce mandat restant à la seule charge du MANDATAIRE.

- Notamment LE VENDEUR autorise LE MANDATAIRE à diffuser l'offre de vente sur son site Internet « www.seineplus.com »
- Toutefois, LE VENDEUR demande au MANDATAIRE de ne pas diffuser d'offre de vente sur son site Internet « www.seineplus.com ».

2 d/

- LE VENDEUR s'engage à réaliser la vente du bâtiment au profit de l'acquéreur présenté par LE MANDATAIRE dès lors que l'offre d'achat correspond en tous points aux conditions de vente figurant sur le présent mandat.
- A défaut, LE VENDEUR sera tenu de régler au MANDATAIRE le montant exact de la rémunération qui aurait dû être versée du fait de la vente.

LE MANDATAIRE, dans le cadre des offres d'achat qu'il fera régulariser par les acheteurs éventuels, ne pourra en aucune manière souscrire une obligation de vente à la charge du VENDEUR. Ce dernier restera donc seul maître de la décision de vendre sous réserve de l'application de l'article 2 d/ au bénéfice du MANDATAIRE.

III/ REMUNERATION DU MANDATAIRE

3 a/ En rémunération de sa mission, LE VENDEUR versera au MANDATAIRE des honoraires d'un montant de % HT du prix de vente.

3 b/ Ladite rémunération sera exigible dès la signature de la promesse de vente et / ou de l'acte de vente et devra être versée au plus tard le jour du paiement du prix de vente principal par l'acquéreur.

DDAD- SEINE PLUS

Le "Barchino" : 2, Allée du Bord de l'eau / 75016 Paris
Tél : 01 45 72 15 44 / Fax : 01 55 37 94 34 / Gsm : 06 61 30 58 33
Mail : info@seineplus.com / Site : www.seineplus.com



SEINE PLUS

VENTE ACHAT LOCATION RENOVATION
BATEAUX LOGEMENTS VENTE ACHAT LOCATION
RENOVATION BATEAUX LOGEMENTS VENTE
ACHAT LOGEMENTS LOCATION BATEAUX

3c/ dans l'hypothèse de l'article 2d / le paiement de l'indemnité devra intervenir dans les 10 jours de la notification par le mandataire de l'offre d'achat sans condition ou dès la levée des différentes conditions réservées par l'acquéreur.

IV/ DUREE DU MANDAT

- Le présent mandat est confié au MANDATAIRE sans aucune exclusivité et pour une durée de trois mois, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de trois mois faute d'avoir été dénoncé par lettre recommandée A.R. ou courrier électronique dûment reçu dans les dix jours précédant le terme de chaque période par le mandataire.
- Pendant toute la durée du mandat, LE VENDEUR s'interdit de réaliser une vente directement ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale à un prix inférieur à celui fixé dans le présent mandat, sauf après en avoir informé le Mandataire et avoir obtenu son accord.
- La rémunération versée à l'article 3 sera due au MANDATAIRE dans l'hypothèse d'une vente réalisée par LE VENDEUR sans l'intervention du MANDATAIRE mais au profit d'un acquéreur présenté par LE MANDATAIRE.
- Dans l'hypothèse d'une vente réalisée directement par LE VENDEUR, ce dernier s'oblige en conséquence à remettre au MANDATAIRE dans les huit jours de la vente du bâtiment, copie de l'acte de vente afin de déterminer les droits éventuels du MANDATAIRE.

Toutes difficultés relatives à l'exécution du présent mandat seront soumises au tribunal de grande instance ou de commerce de Paris.

Fait à Paris

Le

En deux exemplaires.

« lu et approuvé »

Le vendeur

Honoraires de Vente :
Jusqu'à 90 000 €
De 90 001 à 120 000€
De 120 001 à 315 000 €
Au delà de 315 001 €
Ventes à distance – (province)
Honoraires minimum :

10% hors taxes
7% hors taxes
6% hors taxes
5 % hors taxes
3 % hors taxes
5 000 euros

DDAD- SEINE PLUS

Le "Barchino" : 2, Allée du Bord de l'eau / 75016 Paris
Tél : 01 45 72 15 44 / Fax : 01 55 37 94 34 / Gsm : 06 61 30 58 33
Mail : info@seineplus.com / Site : www.seineplus.com